

## Pôle aménagement environnement et transports

Personne chargée du dossier : Tristan LE NEDELLEC Direction de l'Urbanisme opérationnel Tél. : 02 90 74 72 53

> Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité / NFC 1, Allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes Cedex

Lorient, le 23 juillet 2021

Copie à : M. le Maire de Brandérion, M. le Vice-Président au Développement économique de Lorient Agglomération

<u>Objet : Dépôt de version finalisée du dossier CSRPN « dérogation espèces protégées » n° 2 de la ZAC de Boul-Sapin suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral en Juin 2019</u>

Madame, monsieur,

Entre décembre 2019 et fin 2020 les services de la DDTM 56 et de Lorient Agglomération se sont rencontrés plusieurs fois afin d'évoquer le dépôt d'un nouveau dossier de demande de dérogation au déplacement et à la destruction d'espèces protégées dans la ZAC de Boul-Sapin.

Suite à l'annulation en date du 6 Juin 2019 par le Tribunal Administratif de Rennes de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 autorisant la dérogation aux articles L411-1-1-1 et L411-1-1-3 du CE, il a été convenu qu'un nouveau dossier dit « CSRPN » amendé devait être déposé. Vous trouverez ici la version finale de notre étude, qui comme vu ensemble, complète sur 3 volets le dossier initial.

- Un chapitre entier a été inséré concernant l'exposé des <u>raisons impératives d'intérêt</u> <u>public majeur de l'opération</u>,
- Des précisions ont été apportées quant à l'inscription du projet dans un territoire plus large, le chapitre concernant la Trame verte et bleue a été complété.
- Une nouvelle mesure compensatoire étudiée est également proposée, conformément à la réserve indiquée par le Conseil National de Protection de la Nature lors de l'avis n°1 inscrit dans l'arrêté du 11 Octobre 2018,

Afin de vous en faciliter la lecture et l'analyse, les apports au nouveau dossier sont écrits dans une police en rouge et le dossier a été modifié aux pages suivantes, selon le descriptif ci-dessous :

- Page 3: le préambule a été mis à jour notamment avec les éléments de chronologies apparus depuis le dépôt de dossier n°1, en 2018.
- Pages 6-11 : mise à jour des 3 formulaires cerfa.
- Page 14-28: Ajout d'une nouvelle partie au 3.2 entre les parties « 3.1 Les objectifs du projet » et « Présentation des scenarios ». Cette partie de 14 pages traite des éléments de



planification et de justification au titre du code de l'environnement et consolide l'exposé des raisons impératives d'intérêt public majeur de l'opération (Art L.411 du CE).

- Page 35 : mise à jour du planning de défrichement,
- Page 37 : liste des périodes d'investigation écologiques,
- Pages 51-53: La partie 4 traitant de la trame verte et bleu a été complétée par intégration d'une partie 4.5.3 traitant de « L'étude de la trame verte et bleue articulée au projet ».
- Page 113-118: ajout d'un chapitre au sujet de « l'Actualisation des impacts et des mesures suite au démarrage des travaux » et concernant les mesures d'évitement.
- Page 135 : complément pour évoquer l'avancement de l'opération de compensation MC01,
- Page 137-140: ajout d'une nouvelle mesure compensatoire sur des boisements limitrophes à l'opération afin de doubler la surface de compensation écologique et mailler la trame verte locale conformément à la recommandation de l'avis rendu par le CNPN sur le premier dossier,
- Page 142-146: mise à jour des plannings prévisionnels, du chiffrage des mesures et bilan à date de rédaction de l'étude, et mise à jour de la conclusion
- Document ANNEXES: Introduction d'un volet d'annexes techniques et opérationnelles, comprenant:
  - Annexe 1 : Promesse d'achat de la parcelle XK39
  - Annexe 2 : Diagnostic des haies et boisements connexes au projet
  - Annexe 3 : Compte rendu de visite du chantier du 10/03/2021 Synergis Environnement
  - Annexe 4 : Diagnostic écologique du parcellaire de la mesure compensatoire MC01
  - Annexe 5 : Bilan annuel : article 9 modalités de compte rendus suivant l'arrêté préfectoral de dérogation espèces protégées du 11 octobre 2019
  - Annexe 6 : Accord du Maire de Brandérion sur MC02 et ore
  - Annexe 7: Courriers de proposition d'achat du foncier destiné aux mesures compensatoires (MCO2)

Les services de Lorient Agglomération restent disponibles pour toute question complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation

Katell CHOMARD

Directrice de la Planification et du droit des sols

Lorient Agglomération

## Pièces jointes :

- Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement pour la destruction d'individus, de milieux particuliers ou d'aires de repos d'espèces protégées,
- Annexes du dossier « CSRPN »,
- Etude d'impact environnementale de la ZAC de Boul Sapin et ses annexes (2018),
- Arrêté préfectoral d'autorisation « dossier de défrichement »,
- Arrêté préfectoral d'autorisation « dossier loi sur l'eau »,